

Le service social

Les actions en faveur des personnes en difficulté

Le CCAS de Clermont-Ferrand a développé une panoplie très diversifiée d'aides facultatives :

- **Aides financières** : Aide aux personnes en difficulté sur présentation du rapport d'un travailleur social (aides d'urgence, chèques d'accompagnement personnalisé, aides aux transports)
- **Revenu de solidarité active** : Instruction des dossiers et accompagnement des bénéficiaires
- **Fonds de Solidarité Logement** : Aide aux ménages en difficulté pour accéder au logement ou s'y maintenir, par l'octroi de prêts, de subventions et d'un accompagnement social
- **Fonds local d'aide aux jeunes en difficulté** : Appui à un projet social ou d'insertion professionnelle